

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 06/10/2021
ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_08-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 21.02.08

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE - MARCHÉ D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES RÉSEAU AEP ET BRANCHEMENTS NEUFS – RECONDUCTION ANNÉE 2022

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméreville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU le marché portant sur les travaux d'entretien des réseaux d'adduction et de distribution du syndicat, années 2019 à 2022, qui :
 - Est établi entre la société SOTRAE SA ayant son siège 6 allée du Château Gassion 57100 Thionville et le SIE Laffon de Ladebat,
 - A été signé le 17 décembre 2018 et visé par le contrôle de légalité le 19 décembre 2018,
- VU le rapport du Président :
 - Indiquant que ledit marché arrive à son terme le 31 décembre 2021,
 - Proposant la reconduction du marché, et ce par ordre de service pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2022,
 - Qu'à l'issue de cette ultime reconduction pour l'année 2022, il y a nécessité d'engager une procédure d'appel d'offres pour la contractualisation d'un nouveau contrat de type accord-cadre au 1^{er} janvier 2023.

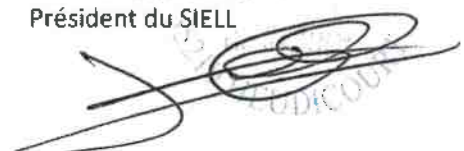
Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour :

- SIGNER l'ordre de service de reconduction n°3 – Année 2022, et tout document s'y rapportant et de le notifier à la société SOTRAE SA,
- ENGAGER toute procédure d'appel d'offres au cours de l'année 2022 afin de contractualiser un nouveau contrat dès le 1^{er} janvier 2023 et d'assurer une continuité de service dans l'entretien des infrastructures AEP Réseau.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le 07/10/2021

ID : 055-265600811-20210929-DELIB_21_02_09-DE

Délibération N° : 21.02.09

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DIVERS TRAVAUX – ANNÉE 2022

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woëf.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméréville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouises

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président, Monsieur Lionel JACQUEMIN,

- Expose que le SIELL a une obligation de réaliser travaux d'entretien des espaces verts des périmètres de protection, des sites de protection et de stockage et tout type de petits travaux neufs ou de rénovation de génie civil imprévus et ponctuels ;
- Sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de travaux d'entretien des espaces verts et divers travaux pour un montant maximum de 40 000 €HT avec l'Association des Compagnons du chemin de vie.

Le Président rappelle que les prestations qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- VALIDE le contrat d'entretien des espaces verts et divers travaux,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2022,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat et tout document s'y rapportant avec l'Association des Compagnons des Chemin de Vie.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Lionel JACQUEMIN,
Président du SIELL

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le 07/10/2021
ID : 055-265500811-20210929-DELIB_21_02_10-DE

Délibération N° : 21.02.10

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE MATÉRIELS POUR RÉSEAUX, BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE ET DIVERS MATÉRIELS – ANNÉE 2022

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméreville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU le rapport du Président indiquant les besoins du pôle technique du service Eau du SIELL portant sur la fourniture de matériels pour réseaux et branchements d'eau potable,

Le Président sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de fourniture de matériels pour réseaux et branchements d'eau potable pour un montant maximum de 40 000 €HT avec la société PUM PLASTIQUES de Verdun ayant son siège 4 rue René Francart – ZAC Croix Blandin 51684 Reims CEDEX 2, pour l'exercice 2022.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- VALIDE le contrat de fourniture de matériels pour réseaux et branchements d'eau potable,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2022,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat et tout document s'y rapportant avec la société PUM PLASTIQUES de Verdun ayant son siège 4 rue René Francart – ZAC Croix Blandin 51684 Reims CEDEX 2, pour l'année 2022.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Lionel JACQUEMIN,
Président du SIELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 13/10/2021

ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_11-DE

Délibération N° : 21.02.11

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE, DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE ET TARIFAIRE – ANNÉE 2022

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU le rapport du Président :
 - Exposant que le SIELL peut être confronté à des demandes d'études financières pour des projets structurants et stratégiques par les financeurs et établissements bancaires afin d'établir un rapport sur son état financier,
 - Évoquant qu'en application de l'article L. 1611-9, une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement doit être établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement. Cette étude est obligatoire pour les établissements de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 5 000 et 14 999 habitants qui souhaite réaliser tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur au seuil qui est fixé à 100 % des recettes réelles de fonctionnement.
 - Sollicitant l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de mission d'assistance pour diverses missions et pour un montant maximum de 25 000 €HT avec le bureau d'études PROFIL-IDE spécialisé dans l'ingénierie financière.

Le Président précise également que les missions qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 13/10/2021

ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_12-DE

Délibération N° : 21.02.12

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE À MAÎTRE D'OUVRAGE – ANNÉE 2022

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamp, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméreville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU le rapport du Président :
 - Expose que le SiELL peut être confronté à des missions d'études, d'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO), et de Maîtrise d'œuvre (MOE) imprévues et ponctuelles.
 - Sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat d'assistance d'une année pour diverses missions et pour un montant maximum de 25 000 €HT avec le bureau d'études Lorraine Conseils AMO de Metz.

Le Président précise également que les missions qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- VALIDE le contrat de missions d'ingénierie et d'Assistance à Maître d'Ouvrage,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2022,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat d'AMO diverses missions et tout document s'y rapportant avec le bureau d'études Lorraine Conseils AMO, pour l'année 2022.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ MIXTE

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 13/10/2021

ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_13-DE

Délibération N° : 21.02.13

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET CONTRAT DE PRESTATION POUR LA VÉRIFICATION DE LA DECI

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 0 | - Nombre de suffrages exprimés : 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU l'application du décret sur la (DECI) Défense Extérieure Contre l'Incendie au 1er mars 2017,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017-677 du 29 mars 2017, portant approbation du règlement départemental de la DECI de la Meuse,
- VU l'obligation réglementaire de réaliser des vérifications techniques périodiques tous les 3 ans (dits « tournée de poteaux ») destinées à évaluer les capacités des PEI connectés à un réseau d'eau sous pression, portant sur :
 - Les contrôles techniques simplifiés qui consistent à s'assurer de l'accessibilité et de la visibilité, de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils (dégrippage), de la présence des bouchons raccords, de l'intégrité des demi-accords,
 - Les contrôles de débit et de pression,

Le Président propose de reconduire la délégation de Maîtrise d'Ouvrage de contrôle de la DECI des membres adhérents et collectivités desservies par le Syndicat qui le souhaiteront, afin de mutualiser et réaliser les vérifications règlementaires des PEI raccordés sur les réseaux d'adduction et de distribution de leur territoire.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- AUTORISE le Président à adresser à chaque commune membre ou collectivité demanderesse une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage pour réaliser les contrôles de PEI,
- AUTORISE le Président à lancer toute procédure et signer tout marché, contrat et document se rapportant au contrôle des PEI sur le territoire des communes adhérentes ou collectivité desservie par le SiELL, pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL

Délibération N° : 21.02.14

Objet : AUTORISATION DE RECOUVRER UN REMBOURSEMENT DE NOTRE ASSUREUR GROUPAMA

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméreville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marcheville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose :

- Qu'un litige a opposé le SIELL à l'entreprise BOUYGUES TÉLÉCOM, à propos de la résiliation du bail de location d'une parcelle de terrain à Buzy,
- Que le SIELL a pris conseil auprès de Maître COISSARD, avocate associée au Cabinet LEBON de Nancy
- Que les honoraires de Maître COISSARD se sont élevés à 1 099,20 euros.

Après avoir entendu le Président dans ses explications détaillées, l'assemblée délibérante :

- Décide d'accepter, à l'unanimité, le remboursement par notre assureur Groupama des frais d'avocat,
- D'autoriser le Président à émettre un titre de recette d'un montant de 1 099,20 € au compte 778,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Lionel JACQUEMIN,
Président du SIELL

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le 04/10/2021
ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_15-DE

Délibération N° : 21.02.15
Objet : CRÉANCES ÉTEINTES

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmon, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméréville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marcheville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Tuloises

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 0 | - Nombre de suffrages exprimés : 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- CONSIDÉRANT l'état des créances irrécouvrables dressé par le comptable public,

Le Président, Monsieur Lionel Jacquemin, expose que le Comité Syndical doit se prononcer sur la reconnaissance de créances éteintes pour un montant de 1 427,80 euros.

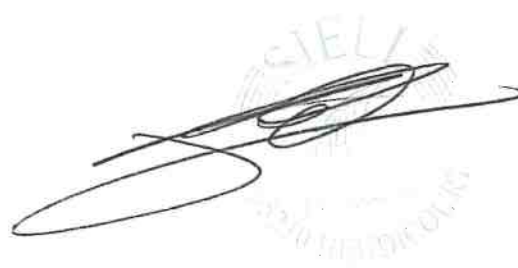
Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- AUTORISE le Président à émettre un mandat d'un montant maximum de 1 427,80 euros au compte 6542 (créances éteintes),
- CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



A large, stylized handwritten signature in black ink, positioned over a faint circular stamp that reads 'SiELL' and '55210 HEUDICOURT-SOUS-LES-CÔTES'.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 19/10/2021
Reçu en préfecture le 19/10/2021
Affiché le 19/10/2021
ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_16-DE

Délibération N° : 21.02.16

Objet : RÉTROCESSION DES COMMUNES DE TRÉSAUVAUX / LES ÉPARGES AU PROFIT DU SIELL DE PARCELLES SUPPORTANT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE GÉRÉES PAR LE SIELL

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SieLL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les conventions de transfert de compétence, dont l'article 3 signée avec les communes de Trésauvaux le 22/12/2016 et Les Éparges le 02/12/2016, où il fait mention le transfert en pleine propriété des infrastructures intercommunales, à savoir :
 - Sources dites « Haute » et « Basse » de Jonvaux,
 - Réseaux de transferts entre les sources énumérées ci-dessus et le la station de reprise,
 - La station de reprise (Génie-Civil, installations mécaniques, électromécaniques et autres...),
 - Le réseau de refoulement entre la station de reprise et le réservoir,
 - Le réservoir et chambres annexes associées,
 - Le réseau en aval du réservoir jusqu'au 1er abonné desservi.
- VU le respect de l'engagement du SieLL à réaliser les travaux sur les infrastructures intercommunales mentionnées précédemment,
- CONSTATANT que les parcelles :
 - D 366 et D367 supportant les captages de la source Haute dite de Jonvaux,
 - ZD 0030 et ZD 0031 supportant les captages de la source Basse dite de Jonvaux,
 - ZA 0013 supportant la station de pompage dédiée aux sources de Jonvaux,
 - ZC 0082 supportant le réservoir dédié aux sources de Jonvaux,sont toujours la propriété des communes de Trésauvaux et des Éparges,
- CONSTATANT que la parcelle ZA 0013 est totalement enclavée et qu'aucun axe de desserte ne permet d'accéder à la station de pompage afin d'assurer les réparations et l'entretien régulier de ce type d'équipement public nécessaire à la distribution d'eau potable.